

immédiate à l'égard de Rome, pour se constituer directement sous celle des ordinaires ?

Question très complexe à la vérité et grosse de conséquences !

Mais les pourvois en autorisation peuvent être retardés jusqu'à la Saint-Michel. D'ici là, plusieurs congrégations religieuses, aidées des conseils des jurisconsultes et des lumières de Rome, finiront peut-être par trouver une solution acceptable, dont elles auront sans doute à souffrir énormément, mais au moins qui leur permettra de survivre en attendant des jours meilleurs.

### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

**P**AR décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

Le R. P. Doucet curé de Saint-Pierre, Montréal.

M. l'abbé E. Choquet, aumônier des Sœurs du Bon-Pasteur, de la maison de Lorette ;

M. l'abbé A. Curotte, aumônier du Mont-Sainte-Marie ;

M. l'abbé A. Hétu, troisième aumônier de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ;

M. l'abbé A. Dufour, vicaire à Joliette ;

M. l'abbé J. Picotte, vicaire à Hochelage ;

M. l'abbé A. Robillard, vicaire à Sainte-Cunégonde ;

M. l'abbé O. Mousseau, vicaire à Maisonneuve ;

M. l'abbé E. Provost, vicaire à Saint-Jacques, Montréal ;

M. l'abbé C. Villeneuve, vicaire au Saint-Enfant-Jésus ;

M. l'abbé M. Paiement, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ;

M. l'abbé E. Laporte, vicaire à Notre-Dame ;

M. l'abbé C. Brodeur, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé J. Verschelden, vicaire à Saint-Eustache ;

M. l'abbé F.-X. Lafrance, vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan ;



M  
a cé  
Sain  
N  
Pier  
Sr S  
Césa  
Sain